

FICHE DE POSTE

« Conseiller pédagogique départemental d'Arts visuels »

Texte de référence :

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN du 23 juillet 2015

<p><u>Poste</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous l'autorité du DASEN des Pyrénées Orientales, le CPAV est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice de l'Education Nationale adjointe au directeur académique (IENA). ➤ Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale ➤ Il fait partie de l'équipe de conseillers pédagogiques départementaux animée par l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. ➤ Secteur d'intervention : le département des Pyrénées Orientales. ➤ Lieu de rattachement : DSDEN 66 ➤ L'action du CPAV s'inscrit dans le cadre du travail départemental arrêté par l'IENA avec qui il travaille en étroite collaboration. ➤ Il travaille également avec les équipes de toutes les circonscriptions. ➤ Il collabore avec la CP EAC, le CPEM, le CPD EP, le CPD TICE et tout autre collègue conseiller départemental. ➤ Ce poste à temps plein nécessite de la disponibilité. La charge de travail s'inscrit dans un cadre dont les contraintes horaires diffèrent de celles des personnels enseignants exerçant devant élèves.
<p><u>Profil requis</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat est un enseignant du 1er degré, titulaire du CAFIPEMF option arts visuels. ➤ Il a une expérience d'enseignement et, si possible, de formateur. ➤ Une expérience de création personnelle ou de créateur d'évènement serait appréciée
<p><u>Fonctions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation continue : il conçoit des temps de formation en arts visuels et en histoire des arts et y participe au niveau des circonscriptions et du département, il développe des projets départementaux et, notamment, les projets départementaux Couleurs culture et expo-arts. ➤ Formation initiale : le CPAV assure des visites d'accompagnement des enseignants débutants T1 et T2 et il contribue à la construction de formations spécifiques en arts visuels et en histoire des arts. ➤ Dans le cadre de la réforme de PPCR, il développe l'accompagnement des enseignants et participe aux dispositifs de formation innovants (DOF et POOL).

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il aide à la construction de la mise en œuvre des PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) dans le cadre des projets d'école et de territoire. Il favorise et développe les actions au sein des réseaux écoles-collège. ➤ Il assure l'agrément et le suivi des intervenants extérieurs ainsi que le développement des projets pédagogiques correspondants. ➤ Il favorise le rayonnement des actions départementales, académiques ou nationales. ➤ Il contribue à l'élaboration d'outils pédagogiques en arts visuels et histoire des arts, y compris dans le cadre de parcours de formation M@gistère. ➤ Il travaille en étroite collaboration avec certaines structures culturelles ou associatives du département ou de l'académie. ➤ Il effectue des visites auprès des artistes intervenants, notamment en vue de l'agrément ➤ Il est membre de certaines commissions de validation de projets ➤ Il peut être membre de commission de cafipemf ou de jury de CRPE ➤ Il participe à des tâches administratives
<p style="text-align: center;"><u>Compétences et qualités requises</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse et d'initiative ➤ Des qualités de loyauté et de confidentialité ➤ L'aptitude à travailler en équipe ➤ Une capacité à s'inscrire dans une dynamique de recherche ➤ Une volonté de poursuivre sa formation professionnelle
<p style="text-align: center;"><u>Particularité</u></p>	<p style="text-align: center;">Poste vacant à la rentrée 2018</p>

Contact : Secrétariat de Mme Forcheteau, IENA

04 68 66 28 19 / ce.iena66@ac-montpellier.fr